



Compte rendu Commission Maisons et jardins fleuris

Mercredi 20 mai 2026 / 18 h 00 – 19 h 30 / Mairie de JUMIÈGES

Étaient présents :

M. DELALANDRE Julien, Maire ; Mmes LAGUERRE Farah, ROUQUETTE Sylvie, Adjointes au Maire ; Mmes BENOIT Christel, DUPERRON Maryline, PAIN Amélie, Conseillères municipales, Mme LAÏ Annick, membre extérieur.

Étaient absents et excusés :

Mme BOS Annie, M. BEDUCHAUD William, conseillers municipaux ; Mmes YON Chantal, LAGUERRE Nelly, membres extérieurs.

ORDRE DU JOUR

1. Présentation des membres de la commission

Tour de table.

Cette commission s'organise de la façon suivante :

- 1 ou 2 réunions / an (entre février et avril + fin d'année si besoin)
- Passage du jury communal (mai / juin)
- Propose les candidats au jury départemental (mi-mai)
- 1 membre doit être présent avec le jury départemental lors de son passage sur la commune (début juillet)
- Organise la remise des prix du jury communal de l'année N-1, en même temps généralement que la bourse aux plantes (avril)
- Les membres de la commission sont invités à être présents à la cérémonie du département de remise des prix (1 samedi matin en novembre).

2. Élection du vice-président

1 candidate : Mme LAGUERRE Farah.

Élue à l'unanimité.

Mme LAGUERRE remercie les membres de la commission pour la confiance qui lui est accordée.

3. Point / avis / modifications du règlement intérieur

- Mme LAGUERRE relate les avis donnés par les personnes absentes :

- Mme BOS Annie propose de diviser en 2 catégories avec chacune une note sur 10 et d'ajouter un critère écologique.
- Mme LAGUERRE N. souhaite conserver les mêmes critères et n'est pas favorable à la biodiversité ni à des critères supplémentaires.
- Mme YON souhaite conserver les mêmes critères.
- M. BEDUCHAUD a exprimé son avis par mail :

« À Jumièges beaucoup de terrains sont habités, c'est une campagne habitée et donc les enjeux de paysage et de biodiversité sont liés à bon nombre de particuliers qui jardinent.

Aussi, l'orientation de ce concours est d'autant plus importante qu'il participe à diffuser ce qui est souhaitable à Jumièges à propos des enjeux de paysage, de biodiversité et de cadre de vie auquel nous concourons donc tous.

Le règlement reste consensuel. Si la commission choisit d'y apporter modification, en profiter pour intégrer la notion de jardin au naturel. J'aime bien l'idée de valoriser le côté paysagé et créatif. Je propose que dans ce concours soient intégrées les questions de jardin au naturel et des spécificités de Jumièges en termes de :

- *paysage ; campagne arborée, vergers hautes tiges,*
- *faune sauvage ; pour intégrer les résultats du travail mené par la commune à propos de la capacité que la faune a à circuler, qui montre que les terrains de particuliers font souvent barrière.*

Très simplement. Ça pourrait être une colonne supplémentaire "Jardin au naturel" qui apporte des points bonus quand le jardin compose avec le sauvage :

- 1. espace du jardin fauché tardivement, ou présence de plantes sauvages non désherbées (si maison de bourg avec pavés ou graviers) + 5 points*
- 2. haie de feuillus variés sur toute ou partie du pourtour du terrain (idéalement d'espèces locales mais à voir on saurait faire la différence) + 5 points*
- 3. présence d'arbres fruitiers hautes tiges + 5 points*
- 4. présence d'arbres de grande taille autres que des fruitiers hautes tiges + 5 points*

Ça pourrait être 5 points par item soit un total max de 20 points pour la colonne. Ça valoriserait les jardiniers qui concourent à maintenir le grand paysage de la commune et qui composent délibérément avec la biodiversité au jardin. De la sorte il n'y a pas de confusion, les terrains non jardinés (terrain abandonné ou verger classique sans maison) ne sont pas concernés.

La commune participerait ainsi au changement culturel de ce que doit être "l'entretien" d'un jardin.

À propos du sujet biodiversité je ne développe pas la possibilité de perdre des points en cas de murs, paillages plastique, soubassement, artificialisation. Ça deviendrait inquisitoire et ça ne me semble pas le rôle de ce concours. Mais le sujet reste entier.»

- Les membres présents souhaitent maintenir les critères de notation à l'identique et créer une catégorie de récompense supplémentaire « Jardin au naturel ».
- Le règlement devra être modifié par la commission puis validé par le conseil municipal.

Le passage de juin permettra de voir s'il y a beaucoup de jardins concernés par cette nouvelle catégorie. Chaque groupe notera ses idées et une nouvelle réunion sera programmée afin de finaliser le règlement.

Mme PAIN et ROUQUETTE ainsi que M. BEDUCHAUD étant relativement attentifs aux jardins au naturel, seront répartis dans chacun des groupes afin de sensibiliser les autres membres de la commission.

Le but étant que le nouveau règlement soit validé en conseil municipal en 2026 et utilisable en 2027.

4. Choix de la date de passage de la commission et organisation de la tournée (secteurs / équipes)

- Tirage au sort des secteurs et composition du jury au vu du nombre de membres.
- 3 secteurs sont établis :
 - Secteur Bleu : Mme PAIN, BOS et LAGUERRE F.
Mme LAGUERRE assure le transport du groupe.
 - Secteur Rose : M. BEDUCHAUD, Mmes BENOIT, LAGUERRE N., DUPERRON
Mme DUPERRON assure le transport du groupe.
 - Secteur Orange : Mme ROUQUETTE, LAI, YON
Mme ROUQUETTE assure le transport du groupe.
- Date arrêtée : difficile au vu du planning des impératifs de chacun.
 - Les secteurs bleu et orange feront le passage le samedi 6 juin à 15 h. RDV en mairie.
 - Le secteur rose, le lundi 8 juin à 17 h 30. RDV en mairie.Les horaires de début et fin devront être notés afin de vérifier la répartition équilibrée des secteurs.
- Après le passage, chacun devra calculer la note finale, en additionnant les critères notés et déposer le livret sous un délai d'un mois maximum en mairie.

5. Informations sur les candidats au concours départemental

Fin avril, un mail du département nous sollicitait pour avoir, avant le 12 mai, les candidatures des habitants que nous souhaitions proposer au concours départemental.

Les élections municipales et ses échéances à respecter (1^{er} conseil municipal, vote des différentes commissions, vote des différents membres des commissions, délai de convocation) nous amenaient au plus tôt à cette date de réunion du 21 mai. Ainsi, les candidats du concours départemental ont été proposés suite à une concertation entre M. le maire et Mme LAGUERRE F.

Sont proposés dans les catégories :

- « Maison avec jardin visible de la rue » : M. et Mme PETIT Didier
- « Décor floral installé en bordure de la voie publique » : M. et Mme VEZIER Mathias
- « Fenêtres, balcons ou terrasses » : M. et Mme LASSAGNE John
- « Espaces verts privés à partir de 2000 m² ou ferme » : Mme ROUSSEL Michèle
- « Jardins familiaux, jardins partagés et entretenus par les habitants » : Le jardin du Courtil de Terres de Jumièges.

Le travail se fera dès 2027, en concertation avec l'ensemble de la commission.

6. Informations diverses

Monsieur Châtel Patrice ne souhaite plus participer au concours communal et départementale afin de laisser la place aux autres habitants.

La séance est levée à 19 h 30.